

Québec, le 14 février 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 décembre 2016, le député de Borduas déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale du Québec demandant au gouvernement du Québec de « débloquer un budget dédié aux instructions d'hygiène pour nos enfants de 3 à 9 ans, afin qu'ils deviennent des adultes conservant leurs dents, à l'abri des maladies parodontales néfastes à leur santé générale ».

Avec son Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025, le Québec est l'une des provinces canadiennes les plus avant-gardistes en matière de prévention et de promotion de la santé buccodentaire. Différentes activités comme l'application de vernis fluoré, de scellant dentaire et de counseling portant sur les instructions d'hygiène et l'alimentation sont réalisées par plus de 300 hygiénistes dentaires et d'une vingtaine de dentistes-conseils œuvrant spécifiquement en santé publique auprès de la petite enfance et des enfants d'âge scolaire.

Le gouvernement du Québec investit près de 20 M\$ par année pour soutenir la réalisation de ces activités auxquelles s'ajoutent certains services dentaires préventifs rendus par les dentistes du secteur privé et payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec comme les nettoyages et l'enseignement des mesures d'hygiène pour les enfants de plus de 12 ans dont les parents sont prestataires d'une aide financière de dernier recours.

... 2

Cette approche de santé publique nous permet d'orienter nos investissements afin d'intervenir efficacement auprès des clientèles les plus à risque de carie dentaire.

Malgré le fait que la carie dentaire demeure un problème important, il n'en demeure pas moins que la santé buccodentaire des enfants québécois s'améliore en général. En effet, les résultats d'une étude québécoise, réalisée en 2012-2013, démontrent qu'au cours des trente dernières années, la proportion des élèves de la 6<sup>e</sup> année touchés par la carie dentaire en dentition permanente est passée de 86,2 % en 1983-1984, à 69,7 % en 1989-1990, à 59,1 % en 1996-1997 et, enfin, à 36,1 % au début des années 2010.

Ces résultats positifs nous encourageant à maintenir le cap et à poursuivre nos actions comme prévu dans le cadre du PNSP 2015-2025.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,

  
Lucie Charlebois

N/Réf. : 16-MS-06764